

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/04/2024

À 18h20

SEANCE N°1-2024

### ORDRE DU JOUR :

#### **ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du PV du 20 décembre 2023
- Validation des comptes de gestion BUDGET PRINCIPAL 2023.
- Validation des comptes administratifs BUDGET PRINCIPAL 2023.
- Validation des comptes de gestion BUDGET EAU 2023.
- Validation des comptes administratifs BUDGET EAU 2023.
- Vote du taux d'imposition 2024
- Vote des Budgets Primitifs 2024
- Délibération pour maître d'œuvre STEP
- Délibération cantine Petite et moyenne section
- Délibération Architecte salle des fêtes
- Questions diverses.

Date de convocation le 04 /04/2024

Date de l'affichage le 04/04/2024

Elus en exercice : 10

Elus présents : D. Vinay / E. Malicorne / P. Lapeyre / E. Vinay / L. Granon/ D. Le Capitaine / H. Blache/O. Barnier / P. Diotte arrivé 18h24

Elus absents excusés : J. LAPEYRE

Elu absent :

Pouvoir : J. LAPEYRE donne pouvoir à P. LAPEYRE

Secrétaire de séance : Hélène Blache

Quorum : Atteint avec 9 élus et 1 pouvoir (minimum 6 élus)

OUVERTURE DE LA SEANCE À 18h20

#### **1 \* Approbation du PV du 20 décembre 2023**

**Vote POUR à l'unanimité**

**2 \* Validation des Comptes de Gestion BUDGET PRINCIPAL 2023** : Mme le Maire met à disposition au Conseil Municipal le document de valorisation financière et fiscale 2023. Lecture des comptes de gestion BUDGET PRINCIPAL2023 par Olivier Barnier.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

**VOTE - 8 POUR**

**- 1 CONTRE Emile Malicorne**

- Charge le Maire de l'exécution de cette délibération

**3 \* Validation des Comptes Administratifs BUDGET PRINCIPAL 2023:** Lecture des comptes administratifs BUDGET PRINCIPAL 2023 par Olivier Barnier.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés.

**DECIDE :**

**VOTE - 9 POUR**

**- 1 CONTRE Emile Malicorne**

- Charge le Maire de l'exécution de cette délibération.

**4\* Validation des Comptes de Gestion BUDGET EAU 2023 :** Lecture des comptes de gestion BUDGET EAU 2023 par Olivier Barnier.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DECIDE :**

**VOTE - 9 POUR**

**-1 CONTRE Emile Malicorne**

- Charge le Maire de l'exécution de cette délibération.

**5\* Validation des Comptes Administratifs BUDGET EAU 2023 :** Lecture des comptes administratifs BUDGET EAU 2023 par Olivier Barnier

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DECIDE :**

**VOTE - 8 POUR**

**-1 CONTRE Emilie Malicorne**

-Charge le Maire de l'exécution de cette délibération.

#### **6 \* Vote du taux d'imposition 2024**

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter le taux d'imposition de la commune.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DECIDE :**

**VOTE POUR à l'unanimité - 10 POUR**

-Charge le Maire de l'exécution de cette délibération.

#### **7 \* Vote des Budgets Primitifs 2024**

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DECIDE :**

**VOTE - 9 POUR**

**- 1 CONTRE Emile Malicorne**

-Charge le Maire de l'exécution de cette délibération.

#### **8\* Délibération pour maître d'œuvre STEP**

Mme le Maire explique que la commune a pris un avocat concernant l'expropriation du terrain de la famille BALVET pour le système d'assainissement collectif (réseau et traitement des effluents). L'avocat indique que la commune doit prendre un maître d'œuvre pour connaître exactement le mètre carré que la commune a besoin pour l'expropriation. La commune a reçu 3 propositions. Le cabinet MERLIN propose une étude d'un montant de 27 120 €. Le Cabinet YANN PERRACHE propose une étude d'un montant de 26 760 €. Le cabinet BEAUR propose une étude d'un montant de 24 000 €.

Le Cabinet BEAUR travail déjà sur ce dossier. Le conseil discute sur la compréhension des devis. Le conseil municipal décide de reporter la décision. La commune a besoin plus d'éléments sur cette étude. Madame Le Maire va se rapprocher des entités compétentes et suite à leur réponse à notre avocat.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DECIDE :**

#### **REPORT DELIBERATION**

#### **9 \*Délibération cantine Petite et moyenne section**

Demande de prise en charge des frais de cantine pour les élèves de petite et moyenne section scolarisés à Vercheny, Solaure, Die, Saillans, Chatillon. Le Conseil Municipal propose 5 € par enfant pour les frais de cantine pour la saison 2024/2025 .

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DECIDE :**

#### **VOTE - 10 POUR**

-Charge le Maire de l'exécution de cette délibération.

#### **10 \* Délibération Architecte salle des fêtes**

Mme le Maire a demandé à deux devis pour la rénovation de la salle des fêtes. Un seul a répondu : Little Z. La mission d'étude préliminaire est de 8 640 €. Mme le Maire va demander à Little Z si l'accompagnement dans la demande de subvention est compris dans la mission. La délibération est reportée au prochain conseil.

Départ d'Emile MALICORNE à 20h10

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DECIDE :**

#### **REPORT DELIBERATION**

Départ Olivier Barnier : 20h30

Départ Denis Le Capitaine : 20h35

#### **Questions diverses :**

- Demande des subventions des associations.
- Quelques pierres sont tombées chemin de Véronne. La commune a reçu 2 devis de l'entreprise de LIOTARD pour refaire l'intérieur du virage en remontant le chemin de Véronne. Un autre devis va être demandé à Claude ROUSSEL.
- Réflexion de l'AEP : vu le montant du devis de l'entreprise LIOTARD, la commune doit faire un appel d'offre.
- Réunion publique sur les caméras le jeudi 13 juin 2024 à 18 h 30.
- Lecture du Compte de Gestion du SPANC
- Le Département de le Drôme a octroyé une dotation voirie
- Réflexion sur la tolérance de stationnement sur le parking de l'air de jeux pour les campings cars et les camions aménagés. En cas de stationnement, une autorisation de la mairie sera obligatoire pour stationner sur le parking. Un document sera apposée sur le pare brise.
- L'ensemble du Conseil Municipal remercie Brigitte et François pour leur geste apprécié.

**Les sujets étant épuisés, Fin de séance : 21h15**